COMMUNAUTE DE COMMUNES
VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES
19260 Treignac
Lundi 15 septembre 2025

Paraphe

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-200066645-20250915-75-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/09/2025

Feuillet - 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	28
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	9
Nombre de votants	39
Date de la convocation	04/09/2025
Certifié exécutoire le	16/09/2025
Date d'affichage	16/09/2025
Envoyé en préfecture le	16/09/2025

Le quinze septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, GARAIS Daniel, JAMILLOUX VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LELIEVRE Carla, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : LONGUET Jean-François, ENSERGUEIX Jean-François.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : GAGE Pascal.

EXCUSES : BOUCHOT Estelle (donne procuration à RUAL Bernard), BORT Jean-Pierre (représenté), CHAMPSEIX Serge (donne procuration à BOURROUX François), CHASSEING Daniel (donne procuration à COISSAC Vincent), COUTURAS Alain (donne procuration à CHEYPE Sandrine), DEGERY Sylvie (donne procuration à BONNET TENEZE Véronique), LE MEUR Marion (donne pouvoir à JARRIGE Didier), MEUNIER Colette (donne procuration à LACHAUD Sylvie), PLAS Marcel (représenté), SAVIGNAC Sylvie (donne procuration à COIGNAC Gérard), SENEJOUX Geneviève (donne procuration à TAVERT Gérard).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

75-2025 : Produit de la taxe GEMAPI 2026

Vu la délibération 23-2025,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 39 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide :

De fixer le produit de la taxe GEMAPI 2026 à 12 000 €.
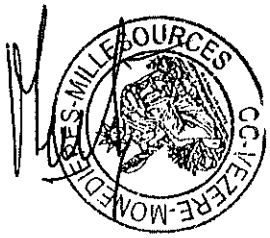
Fait à Treignac le 16/09/2025
Le Président Philippe JENTY